

Bobigny, le 17 novembre 2017

Monsieur le Ministre de l'Education nationale,

Le SNUipp-FSU 93, premier syndicat du primaire, vous alerte sur la situation des écoles de Seine-Saint-Denis et sur la nécessité absolue :

- de poursuivre une dynamique de création de postes,
- de reconduire le concours supplémentaire de l'académie de Créteil autant que de besoin.

**Concernant les postes d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré :**

Les effectifs élèves du 1<sup>er</sup> degré du département sont passés de 169 120 en 2007/2008 à 190 826 à cette rentrée 2017/2018, soit une augmentation de 21 706 élèves en 10 ans. Si la hausse démographique se tasse à cette rentrée, elle se poursuit quand même avec +876 élèves en septembre 2017 dans les écoles maternelles et élémentaires de Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, les enfants en situation de handicap (qui ont besoin d'un accompagnement) scolarisés en classes banales sont passés de 1883 (en 2012) à 5055 (à cette rentrée 2017), soit une augmentation de 268% en 5 ans.

Comme vous le savez, ce contexte scolaire est à apprécier dans un contexte social particulièrement difficile : en Seine-Saint-Denis, les professions et catégories socioprofessionnelles des familles de nos élèves sont à 49,9% défavorisées. Sur 829 écoles, 499 sont classées en REP+ ou en REP.

Ces 3 dernières années, nous avons pu bénéficier de 1240 créations de postes, ce qui a permis de commencer à améliorer la situation, sans répondre à tous les besoins des écoles toutefois.

Ainsi, la Seine-Saint-Denis avait vu 190 postes de RASED supprimés entre 2007 et 2012, seuls 56 ont été recrées, alors même que notre contexte de hausse démographique nécessiterait de dépasser la création des 190 postes perdus.

A cette rentrée, 113 postes de « Plus de maîtres que de classes » ont été supprimés en REP+, et 26 en REP, alors que ces postes permettent de renforcer la dynamique pédagogique dont les équipes ont besoin.

Pour former les 1100 professeurs des écoles stagiaires du département, nous avons 50% des maîtres-formateurs qui n'ont pas la certification CAFIPEMF. Cette situation est aggravée par le fait que dans notre académie de Créteil, il manque 58 postes de professeurs d'ESPE. Il faut donc créer des postes de PEMF (professeurs des écoles-maîtres formateurs) et de PESPE (professeurs d'ESPE).

Les jeunes collègues du département, titulaires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, sont de leur côté accompagnés par des conseillers pédagogiques débordés, car ce sont ces mêmes CPC qui doivent assumer la formation des collègues de CP à effectifs réduits, des équipes de REP+, sans même parler de la formation continue de l'ensemble des enseignants qui ne peut se développer dans ce contexte.

Pour la scolarisation des enfants handicapés, nous avons besoin de création de postes de référents-handicap, mais aussi de conseillers à la scolarisation des enfants handicapés (CASEH), qui aident les enseignants à adapter leur pédagogie à tous les élèves et forment les AVS. Concernant les AVS, la transformation des CUI en AESH occasionne, pour notre académie, la perte de 3130 heures d'accompagnement. Pourtant, le nombre d'enfants qui ont besoin de cet accompagnement, augmente.

Sans une création importante de postes pour la prochaine rentrée, la situation ne peut que s'aggraver.

Que deviendra le remplacement, qui a connu de véritables périodes de crise ces dernières années ?

Sans création de postes, les effectifs augmenteront dans toutes les classes... sauf dans les CP de REP et de REP + : quelle cohérence y aurait-il à cette politique éducative ?

Il faudra ouvrir des classes pour faire baisser les effectifs dans tous les niveaux et toutes les écoles.

Il faut de plus créer des postes de coordonnateurs REP, d'animateurs TICE, et des postes pérennes d'aide administrative à la direction d'école : la Seine-Saint-Denis perd 287 CUI sur cette mission à cette rentrée.

### **Concernant le concours supplémentaire de l'académie de Créteil :**

Sur les postes créés, il faut pouvoir affecter des enseignants qui ont réussi le concours de recrutement de professeur des écoles.

En Seine-Saint-Denis et dans le 1<sup>er</sup> degré, nous avons eu jusqu'à 600 contractuels enseignants dans les classes. Nous en sommes encore à plus de 400 aujourd'hui.

C'est grâce au concours supplémentaire que nous avons revendiqué et qui a été organisé 3 années consécutives que la situation a pu commencer à évoluer positivement. Il semble que vous ayez annoncé la reconduction de ce concours : nous vous remercions par avance de bien vouloir confirmer cette information très importante. Pour le SNUipp-FSU, le concours supplémentaire de l'académie de Créteil devra être reconduit autant que de besoin.

Bien sûr, il faut également d'autres réponses, sur le long terme, à la crise du recrutement. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants est déterminante. Pour les académies déficitaires comme la nôtre, il faut aussi mettre en œuvre un pré-recrutement d'enseignants-fonctionnaires-stagiaires dès la L1 : de nombreux jeunes des classes populaires souhaiteraient devenir enseignants, mais leurs familles ne peuvent envisager de leur payer des études pendant 4 années après le bac. Un vrai pré-recrutement représenterait le financement nécessaire pour ces jeunes, et permettrait de lutter efficacement contre la crise du recrutement.

Le recrutement d'enseignants en nombre est par ailleurs indispensable au respect des droits des enseignants actuellement en poste en Seine-Saint-Denis. A cause du manque d'enseignants, les collègues sont bloqués en termes de mobilité, désavantagés en termes de temps partiel, détachement et disponibilité, et même des enseignants reconnus travailleurs handicapés n'obtiennent pas les allègements de service dont ils auraient besoin.

Sur 2280 demandes de sortie du département, seules 470 ont pu être accordées l'année dernière, ce qui représente malgré tout le double des départs accordés 3 ans auparavant. Cette amélioration est due au concours supplémentaire de l'académie de Créteil : les enseignants ne pourront accepter que leurs droits, déjà insuffisamment respectés, régressent encore si le concours supplémentaire n'était plus organisé.

**Monsieur le Ministre, les enseignants de Seine-Saint-Denis avec le SNUipp-FSU 93 vous demandent instamment de créer les postes dont le département a besoin pour la prochaine rentrée, et de reconduire le concours supplémentaire de l'académie de Créteil autant que de besoin.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre engagement de chaque jour pour le service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 93, la secrétaire départementale,  
Rachel SCHNEIDER

